|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE** |  | CBD/SBI/3/CRP.929 mai 2021FRANÇAISORIGINAL : ANGLAIS |

organe Subsidiaire chargÉ de l’application

Troisième réunion

En ligne, 16 mai – 13 juin 2021

Point 5 de l’ordre du jour

**CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ POUR L’APRÈS-2020**

## Autres questions en lien avec le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020

## Projet de recommandation proposé par le président

*L’Organe subsidiaire chargé de l’application,*

*Recommande* que la Conférence des Parties, à sa quinzième réunion, adopte une décision qui ressemble à ce qui suit :

*La Conférence des Parties*

1. *Adopte* le Plan d’action pour l’égalité entre les sexes pour la période de l’après-2020[[1]](#footnote-1) afin d’appuyer la mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles, selon qu’il convient, et du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, d’une manière respectueuse de l’égalité entre les sexes et des cultures ;
2. *Accueille* le cadre d’une stratégie de communication[[2]](#footnote-2) en vue de soutenir la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ;
3. *Décide* qu’à compter de la quinzième réunion de la Conférence des Parties, les réunions de la Conférence des Parties aura lieu tous les deux ans, à moins que la Conférence des Parties n’en décide autrement.

\_\_\_\_\_\_\_\_

1. À developer sur la base du document CBD/SBI/3/4/Add.2/Rev.1 ainsi que des commentaires émis au cours de la troisième réunion de l’Organe subsidiaire chargé de l'application et à la lumière de consultations supplémentaires sur la question et des débats, dont les négociations de la troisième réunion du Groupe de travail sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, et à mettre au point au point par la Conférence des Parties à sa quinzième réunion. [↑](#footnote-ref-1)
2. À developer sur la base du document CBD/SBI/3/4/Add.1 ainsi que des commentaires émis au cours de la troisième réunion de l’Organe subsidiaire chargé de l'application et à la lumière de débats supplémentaires, dont les négociations de la troisième réunion du Groupe de travail sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, et à mettre au point par la Conférence des Parties à sa quinzième réunion. [↑](#footnote-ref-2)